



Santé publique

Plan maladies-neurodégénératives (PNMD) 2014-2019

Les malades jeunes sont les grands oubliés des dispositifs

Dans sa *Lettre de l'Observatoire* n° 57 de juin 2021 (20 pages), la Fondation Médéric Alzheimer présente les résultats de sa dernière enquête nationale qui, comme tous les deux ans, permet d'analyser l'accompagnement et la prise en charge de la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées sous l'angle de l'évolution de l'offre, ici entre 2011 et 2019 ⁽¹⁾.

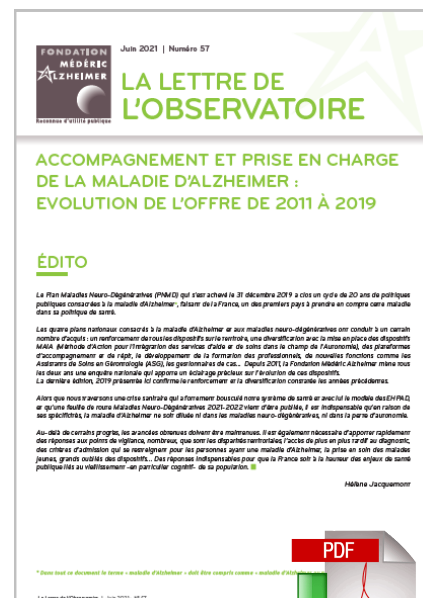
Depuis 2001, les quatre plans nationaux consacrés à la maladie d'Alzheimer et aux maladies neuro-dégénératives ont « conduit à un certain nombre d'acquis » : une diversification et un renforcement de l'offre existante, la mise en place des dispositifs « Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie » (MAIA, cf. encadré page 2) et des plateformes d'accompagnement et de répit, ainsi que le développement de la formation des professionnels et la création de nouvelles fonctions comme celle des assistants de soins en gériologie (ASG) ⁽²⁾.

La dernière enquête réalisée par la Fondation Médéric Alzheimer permet de mesurer l'évolution de ces dispositifs. Si les résultats sont encourageants, il n'en demeure pas moins qu'une marge de progression existe. Le document indique plusieurs points de vigilance qui appellent des « réponses indispensables pour que la France soit à la hauteur des enjeux de santé publique liés au vieillissement – en particulier cognitif – de sa population ».

S'agissant des avancées obtenues, l'enquête révèle une présence grandissante des centres mémoire : « Le nombre de lieux de diagnostic qui était de 8,1 pour 100 000 personnes âgées de 75 ans ou plus en 2003 (soit 380), puis de 8,9 en 2011 (soit 511), est passé à 9,6 en 2019 (soit 602) ». Par ailleurs, la majorité des places d'accueil de jour ont été ouvertes au cours des plans successifs : « 15 260 places sont dénombrées en 2019, atteignant ainsi l'objectif fixé par le PMND ». Aussi les plateformes de répit se sont-elles mises en place progressivement, passant de 130 en 2013 à 194 en 2019.

Créée sous l'impulsion du 3^e plan Alzheimer, la fonction d'assistant de soins en gériologie (ASG) s'est développée rapidement dans les accueils de jour (60 % en 2019, contre 11 % en 2011), les plateformes de répit (51 % en 2019, contre 34 % en 2013) et les établissements d'hébergement (49 % en 2017, contre 22 % en 2011). Les MAIA ont également contribué à améliorer l'accompagnement des patients : en 2013, 181 dispositifs MAIA ont été recensés pour la première fois par la Fondation. En 2019, leur nombre est passé à 353.

Parmi les points de vigilance formulés par la Fondation, il y a l'insuffisance du soutien aux aidants. Si les places en accueil de jour, les centres mémoire ou encore les places en établissement d'hé-



(1) – La dernière enquête, menée entre juin 2019 et février 2020, correspond à la fin du Plan maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019. Sur les 14 500 structures enquêtées par courriel et par voie postale, 83 % des plateformes de répit ont répondu à l'enquête, 79 % des structures d'aide aux aidants, 74 % des centres mémoire, 71 % des accueils de jour, 57 % des établissements d'hébergement et 53 % des dispositifs MAIA.

(2) – Les assistants de soins en gériologie (ASG) interviennent auprès de personnes âgées, en situation de grande dépendance et/ou présentant des troubles cognitifs, à domicile ou en établissement.

bergement semblent correspondre aux objectifs des différents plans, il existe de « *fortes disparités au sein du territoire métropolitain et ultramarin de la France* ». En outre, malgré une croissance des taux d'équipement, les écarts persistent entre les départements « *fortement équipés* » et ceux « *faiblement équipés* ».

Outre la prégnance des disparités territoriales, les autres « *zones d'ombre pour lesquelles il convient de rester vigilant et de réfléchir aux solutions à apporter* » sont les suivantes : le transport qui peut représenter un frein à l'accès aux soins ; l'accompagnement de nuit qui est très limité, voire inexistant ; le délai d'attente entre l'apparition des premiers symptômes et la première consultation dans un centre mémoire, qui est en augmentation (74 jours en 2019, contre 51 jours en 2011), entraînant ainsi un diagnostic plus tardif ; le durcissement des critères d'admission en accueil de jour et en établissement d'hébergement, ce qui limite l'accès pour certaines personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Par ailleurs, la France compte plus de 32 000 malades jeunes de moins de 60 ans : « *L'accompagnement de ces malades jeunes est complexe et pousse au maintien/*

Des acteurs pas toujours lisibles

Les réseaux de santé Plateformes territoriales d'appui (PTA), le Parcours de santé des aînés (Paerpa) et les Coordinations territoriales d'appui (CTA), les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et la Méthode d'action et d'intégration des services d'aides et de soins (MAIA) sont des dispositifs visant à faciliter le parcours de santé des patients. Le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) a été créé pour faire converger les dispositifs préexistants et donc pour leur meilleure visibilité. Celui-ci agit à trois niveaux : appui aux parcours de santé individuels des personnes en situation complexe, appui aux professionnels et appui à la structuration territoriale des parcours.

soutien à domicile en raison des troubles psycho-comportementaux et de l'absence de lieux adaptés aux patients jeunes ». Actuellement, les accueils de jour contribuent faiblement à l'accompagnement des malades jeunes « *même si à titre dérogatoire, ils peuvent accueillir des personnes de moins de 60 ans* ».

Les assureurs investissent la santé au travail

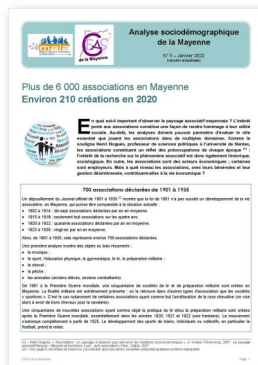
Les assureurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir de nouvelles parts de marché. Leur offre traditionnelle portait sur la gestion des risques en mutualisant le risque pour indemniser les dommages. Les assureurs s'engagent aujourd'hui dans une logique préventive en cherchant à s'imposer comme un partenaire de santé. Leur cible : la santé au travail, et donc les entreprises et leurs salariés.

Romain Juston Morival (université de Rouen Normandie et Conservatoire national des arts et métiers – Centre d'études de l'emploi et du travail) a étudié un produit, de sa conception à sa commercialisation auprès des entreprises. C'est l'objet du n° 178 de *Connaissance de l'emploi* (« [Les assureurs, nouveaux acteurs de la santé au travail ?](#) », novembre 2021, 4 pages).

www.ceas53.org

Quiz

2022
Semaines 1-2



La pensée hebdomadaire

« Face à la complexité des problèmes de notre temps, de quoi avons-nous le plus besoin ? De femmes et d'hommes qui se préoccupent sporadiquement, entre deux divertissements numériques, de savoir "à qui la faute ?" Ou bien de femmes et d'hommes soucieux de concevoir "quelles sont les solutions envisageables ?" À n'en pas douter, nous avons besoin d'artisans et d'ingénieurs plus que de procureurs auto-proclamés et d'inquisiteurs. Encore nous faut-il en prendre conscience et apprendre à réguler ce temps libre pour ne pas le dilapider dans des satisfactions de court terme quand les défis de long terme sont si intenses. »

Philippe Boissonnat, adjoint au rédacteur en chef de *Ouest-France*,
« Ce qui mérite notre attention » (éditorial),
Ouest-France des 20 et 21 février 2021.